

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1924>



LE PASS SANITAIRE, UNE MESURE ANTI-SANITAIRE !

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Tribunes -



Date de mise en ligne : vendredi 3 septembre 2021

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

L'accès aux soins n'est malheureusement pas la préoccupation du gouvernement !

La culpabilisation des personnels de santé est utilisée comme un bâillon pour éviter le débat public sur les politiques de santé et la désagrégation de l'hôpital public.

En rendant le passe sanitaire obligatoire pour des soins non urgents en milieu hospitalier ou structure de soins psychiatrique, il limite l'accès aux soins avec un effet très contre-productif. Certains patients chroniques ont besoin du conseil du soignant qui les suit habituellement pour être rassurés et accepter la vaccination ! Cette mesure va affecter en particulier les patients souffrant de troubles psychiques, les personnes en situation d'isolement, de précarité ou âgées.

Il y a déjà eu trop de retard dans les prises en charge de pathologies comme le cancer pour ne pas rajouter des barrières ! D'autant plus que la notion de non urgence ne peut être affirmée qu'après examen médical !

Sans parler du coût du contrôle du pass sanitaire à l'entrée des hôpitaux, évalué à 60 millions d'euros par mois selon la Fédération Hospitalière de France. Une véritable gabegie au regard des restrictions budgétaires qui occasionnent partout fermetures de lits et de services.

La Coordination dénonce ce choix insupportable de la limitation des libertés, plus que de la santé !